

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE
ÉCURIE VELLAVE



21^e COURSE DE COTE
DE LA SUMÈNE

 **4 et 5 MAI 2019**

REGLEMENT

**AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITES DE ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC
ÉCURIE VELLAVE**

SARL GARAGE ABRIAL - 5, Route du Puy - 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

Tél : 06 71 30 70 67 - Fax : 04 71 08 42 05 - E-mail : ecurievellave@orange.fr

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE organise les 4 et 5 Mai 2019, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des Communes de Saint Julien Chapteuil et de Saint Pierre Eynac, une compétition automobile régionale dénommée :

21° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2019 coef. 1, le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE. Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° 19/R/03 en date du 14/02/2019 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n°123 en date du 14/02/2019

Organisateur Administratif : ASA Ondaine
BP 135 42704 FIRMINY
Organisateur Technique : Ecurie Vellave
5 route du Puy 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1.p - ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1P. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Yvette CECILLON	Lic 11374
Commissaires Sportifs	Mr Christophe ARSAC	Lic 3591
	Mr Michel JUILLARD	Lic 12787
Directeur de Course	Mr Patrick ASSENAT	Lic 21221
Directeur de Course Adjoint	Mr Louis-René VERLINE	Lic 21427
Commissaire Technique Responsable	Mr Emeric PASCAL	Lic 37568
Commissaires Techniques Adjoint	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
	Mr Hervé CANTAT	Lic 207953
Médecin responsable	Docteur Ridvan GULER	
Chargés de la mise en place des moyens	Mr Gérard DELORME	Lic 205878
	Mr Daniel MARIE	Lic 113661
Chargé des Relations avec les Concurrents	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Chargé de Presse	Mr Michel ABRIAL	Lic 5476
Chargé des Commissaires de route	Melle Chantal LAYES	Lic 43559
Chronométrateurs	Mr Alain SIGAUD	Lic 53859
	Melle Charlène VALLA	Lic 221537
Secrétariat de l'Epreuve	Mme Martine ABRIAL	Lic 24218
	Melle Chantal LAYES	Lic 43559
	Mme Christiane DELORME	Lic 228900
Classements Informatiques	ASA Haute Vallée de la Loire	
Responsable de la Sécurité Radio (Cibistes)	Mr Aimé VALLA	Lic 229167

Article 1.2P. Horaires

- **Clôture des Engagements** : le Mardi 30 avril 2019 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des Engagés** : le Jeudi 2 Mai 2019
- **Vérifications Administratives** : le Samedi 4 Mai 2019 de 14h00 à 19h00 au Garage COURRIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapteuil et le Dimanche 5 Mai 2019 de 7h00 à

8h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil.

- **Vérifications Techniques** : le Samedi 4 Mai 2019 de 14h00 à 19h15 au Garage COURRIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapteuil, et le Dimanche 5 Mai 2019 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil.
- **Affichage de la liste des Concurrents Autorisés à prendre part aux essais** : le Dimanche 5 Mai 2019 à 8 h 45 au parc départ.
- **Briefing commissaires** le 5 Mai 2019 à 8h00 au Garage ABRIAL à St Julien Chapteuil
- **Essais Chronométrés** : le Dimanche 5 Mai 2019 de 9h00 à 13h00
- **Briefing des Pilotes** : le Dimanche 5 Mai 2019 à 8h45 sur la ligne de départ
- **Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la Course** : le Dimanche 5 Mai 2019 à 13h00 au parc départ.
- **Course** :
 - 1° Montée : le Dimanche 5 Mai 2019 à partir de 13h00
 - 2° Montée : le Dimanche 5 Mai 2019 à partir de 15h00
 - 3° Montée : le Dimanche 5 Mai 2019 à partir de 17h00

En cas de force majeure le nombre de montées de course pourra être diminué. Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des Résultats Provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Parc Fermé** : (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sur RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.
- **Remise des Prix** : le Dimanche 5 Mai 2019 à 19h45 à **ST PIERRE EYNAC** Salle des Fêtes. Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix pendant la remise des prix.
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** :
 - Réunion 1 le samedi 4 mai 2019 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapteuil. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Article 1.3P. Vérifications

Les Vérifications Administratives auront lieu le Samedi 4 Mai 2019 de 14h00 à 19h00 au Garage COURRIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapteuil et le Dimanche 5 Mai 2019 de 7h00 à 8h00 au Garage ABRIAL, Route du Puy à Saint Julien Chapteuil.

Les Vérifications Techniques auront lieu le Samedi 4 Mai 2019 de 14h00 à 19h15 au Garage COURRIOL, Place du Marché à Saint Julien Chapteuil et le Dimanche 5 Mai 2019 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL à Saint Julien Chapteuil.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapteuil, Taux horaire de la main d'œuvre : 60. € T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le Dimanche 5 Mai 2019 à 08 h 15.

A l'issue des Vérifications Techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 5 Mai 2019 à 8h00 Garage Abrial St Julien Chapteuil.

Pesage des voitures libre le samedi 4 Mai 2019 de 14h00 à 19h15 au Garage COURRIOL, place du marché à Saint Julien Chapteuil et le dimanche 5 Mai 2019 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, Route du Puy à Saint Julien Chapteuil.

Article 1.5P. Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de

l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 2.P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3.P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1P. Engagements

Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

ECURIE VELLAVE

Garage ABRIAL

5, Route du Puy

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Tél. : 06.71.30.70.67 - Fax : 04 71 08 42 05

E-mail : ecurievellave@orange.fr

Jusqu'au Mardi 30 avril 2019 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à **190 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à **380 €** sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **170 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE**

. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50 (CINQUANTE)**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participation (valable pour une seule course de côte régionale) sont autorisés pour les groupes F2000 - FC/FS - N/FN - A/FA - GT de série.

Joindre une autorisation médicale de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4.P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1P : Voitures admises

Le nombre des voitures admises est fixé à **100 (CENT)**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte

Article 4.2P. Carburant – Pneumatiques – Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.3P. Numéros de Course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.4P Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5.P. PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée ultérieurement.

Publicité optionnelle : sera communiquée ultérieurement.

ARTICLE 6.P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1P. Parcours

La Course de Côte Régionale de la SUMENE – se déroule sur la RD 26 et la RD 261

La course se déroulera en 3 montées de course obligatoires (sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le collègue sous peine de sanctions décidées par ce dernier).

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 100 mètres après le Pont de la Sumène sur RD 26

Arrivée : Borne kilométrique n° 5 sur RD 261 -

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1498 m

Modalité de retour au départ : Par l'itinéraire de l'épreuve sous les ordres du Directeur de Course.

Parc de Départ : Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

Parc d'Arrivée : sur RD 261 600 m après la ligne d'arrivée jusqu'au lieu-dit Les Saucés.

Article 6.2P. Route de Course

Les concurrents accéderont au départ par la RD 26 depuis les Parcs Concurrents jusqu'au Pont sur la Sumène.

Article 6.3P File de Départ

Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Les concurrents devront impérativement se ranger sur le côté droit de la route en montant.

Article 6.4P Signalisation.

Voir règlement standard des courses de côte.

Article 6.5P Parc Concurrents

Les Parcs Concurrents seront situés au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas-côtés de la RD 26 depuis les dernières maisons du lieu-dit Sumène jusqu'au Pont sur la Sumène pour les autres véhicules.

Les Parcs Concurrents seront accessibles à partir du samedi 4 Mai 2019 à 14h00.

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

Article 6.6P Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.

Article 6.7P Tableau d'Affichage

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les Vérifications : Au Parc des Vérifications
- Pendant les Essais et la Course : Au Parc de Départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au Parc Fermé Final

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8P Permanence

Pendant les vérifications, permanence téléphonique au 06.71.30.70.67

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tél : 06.71.30.70.67

Centre de secours le plus proche :

Hôpital Emile Roux

43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 15 ou : 04 71 04 32 10

ARTICLE 7.P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.2P Conférence aux Pilotes (briefing)

La conférence aux Pilotes (briefing) aura lieu au Podium de Départ le Dimanche 5 Mai 2019 à 8h45.

La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chefs de Poste y est obligatoire.

Article 7.3P Course

Voir règlement standard des courses de côte=
La procédure de départ est aux feux tricolores.

Article 7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales

ARTICLE 8.P PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte=

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées. Si un ex-æquo subsistait, le classement serait effectué au meilleur temps des essais.

- 1 Classement Général**
- 1 Classement par Groupe**
- 1 Classement par Classe**
- 1 Classement Féminin**

ARTICLE 10.P PRIX

Les prix suivants seront distribués :

Classement Scratch

1°	250€	+	Coupe
2°	190€	+	Coupe
3°	140€	+	Coupe

Classements par Groupes

+ de 10 partants	De 6 à 10 partants	De 3 à 5 partants	De 1 à 2 partants
1° 190€ + Coupe	1° 190€ + Coupe	1° 110€ + Coupe	1° 80€ + Coupe
2° 120€ + Coupe	2° 100€ + Coupe		
3° 80€ + Coupe			

Classement par Classes

10 partants et plus	De 6 à 9 partants	De 3 à 5 partants	De 1 à 2 partants
1° 190€ + Coupe	1° 190€ + Coupe	1° 130€ + Coupe	1° 95€ + Coupe
2° 130€ + Coupe	2° 120€ + Coupe	2° 70€ + Coupe	
3° 90€ + Coupe	3° 80€ + Coupe		
4° 80€ + Coupe	4° 50€ + Coupe		
5° 60€ + Coupe			

Classement Féminin

1°	100€	+	Coupe	+	Fleurs
2°	80€	+	Coupe	+	Fleurs
3°	60€	+	Coupe	+	Fleurs

Les prix sont cumulables.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Deux coupes seront attribuées à deux commissaires par tirage au sort.

Tous les concurrents seront primés

La Remise des prix aura lieu le Dimanche 5 Mai 2019 à 19h45 – Salle des Fêtes de **Saint Pierre Eynac**.

